



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

EPCI

Question écrite n° 62371

## Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le ministre de l'intérieur de lui faire connaître, pour l'année 2013, le montant global des indemnités perçues par les élus des EPCI à fiscalité propre (présidents, vice-présidents, membres) telles qu'elles figurent dans les documents budgétaires correspondant en distinguant communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats d'agglomération nouvelle.

## Texte de la réponse

Les données comptables disponibles ne permettent pas de distinguer les indemnités selon les catégories de bénéficiaires. L'examen des comptes de gestion portant sur les dépenses inscrites au compte 6531 (indemnités de fonction) fait apparaître les montants suivants en euros pour l'année 2013.

Nature de la dépense et comptes.	Indemnités de fonction (compte 6531 = GFP)
Métropole	1 780 643 €
Communauté urbaine	20 609 942 €
Communauté d'agglomération	88 865 824 €
Syndicat d'agglomération nouvelle	893 103 €
Communautés de communes	114 573 261 €

## Données clés

**Auteur :** [M. René Dosière](#)

**Circonscription :** Aisne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62371

**Rubrique :** Coopération intercommunale

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 2 juin 2015

**Question publiée au JO le** : [5 août 2014](#), page 6604

**Réponse publiée au JO le** : [31 mai 2016](#), page 4788